

*A la une...*



**Chères Boinvilloises, chers Boinvillois**

**Nous voilà à quelques jours de cette fin d'année 2020** qui fut pour nous tous éprouvante sanitaire, économiquement et psychologiquement.

Les dernières annonces du président Macron, si elles sont confirmées par l'évolution sanitaire, vont nous permettre de passer les fêtes de fin d'année en famille.

Je vous souhaite, dans ce contexte particulier malgré tout, de passer un **Joyeux Noël et bon réveillon de Saint Sylvestre** entourés de vos proches, en ayant une pensée bienveillante pour ceux qui sont seuls ou souffrants.

**Nous devons néanmoins rester vigilants et prudents** en attendant de retrouver des jours meilleurs lorsque nous aurons définitivement éradiqué cette pandémie.

Je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel communal qui a dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui les ont contraints à changer leur organisation du travail, voire leur planning.

Je rappelle que notre CCAS a bien sûr été contraint d'annuler le traditionnel repas de fin d'année offert à nos aînés.

Suite à cette annulation nous avons malgré tout voulu faire un geste en offrant une boîte de chocolats à chacun de nos aînés de plus de 65 ans.

**Nous nous rattrapons en 2021.**

J'en profite pour remercier les membres du CCAS qui ont assuré 3 matinées de permanence pour la distribution .

J'ai une pensée bienveillante pour toutes nos associations qui ont été contraintes d'annuler la quasi-totalité de leurs activités et manifestations cette année.

**Bonnes fêtes à tous, prenez soin de vous et de vos proches et restez masqués.**

*Jean - Louis Florès*

*Les arbres jettent l'or de leurs feuilles par  
les fenêtres de l'automne. (Sylvain Tesson)*

Dans ce numéro :

État civil	2
Les grandes lignes des conseils	2
La mairie vous informe	4
Du côté des associations	14
Le SIVOS	15
Infos diverses	18 et 20
Rambouillet Territoires	19
Dernières minutes	21



## État Civil

### DÉCÈS

GUÉRINON Philippe, Jean, René décédé le 10 novembre



## Bienvenue aux nouveaux habitants



### Boinville le Gaillard (bourg):

M et Mme **RIGOT** : Résidence le Paray  
 M et Mme **HRINISAN** : rue du Moulin à Vent  
 M et Mme **LANGLOIS** : rue du Prieuré

### Le Bréau sans Nappe:

M. **MALOLEPSZY** et Mme **LEROUX** : rue du Château

### Bretonville:

Mme **MADEC** : Rue de la Gobeline



## La mairie vous informe

### Les grandes lignes du Conseil Municipal du :

**29 octobre 2020**

#### • Délibérations :

- ⇒ **Création d'un poste permanent d'agent d'animation** : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de la création d'un poste permanent d'agent d'animation à compter du 01/09/2020. Ce poste est défini en tant qu'agent périscolaire polyvalent et a pour but de couvrir les fonctions de surveillance de la cantine, d'entretien des locaux scolaires et/ou périscolaires, et de surveillance périscolaire et/ou extra-scolaire. Ce poste est pourvu en CDD en temps partiel 25/35h annualisé.
  - ⇒ **Composition de la commission MAPA / Appels d'Offres** (Annule et remplace la délibération n°39.2020 du 16/06/2020): Suite à réception d'un courrier de la préfecture signalant une irrégularité dans la composition de la commission MAPA / Appels d'Offres (Celle-ci devant être composée du maire, de 3 titulaires et 3 suppléants au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants), cette composition a été revue et le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité : Mazid CALAS, Marc GILLOT et Michèle MARTIN en tant que titulaires, ainsi que Maria GONÇALVES, Christine BILLON et Claudine DOMPS en tant que suppléantes.
- ⇒ **Subvention à la Croix Rouge Française** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150€ pour l'année 2020, à la Croix Rouge Française.
  - ⇒ **Subvention à la Société Protectrice des Animaux (SPA)** : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 150€ au refuge SPA d'Hermeray.

## La mairie vous informe



29 octobre 2020 (suite...)

- ⇒ **Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires** : Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence d'urbanisme en matière de planification, laquelle permet aux communes et à leurs conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre, considérant également que la cohérence du développement et de la protection du territoire de l'agglomération est assurée par les documents supra communaux, notamment le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et a demandé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de prendre acte de cette décision.
  - ⇒ **Désignation du délégué élu au CNAS (Centre National d'Action Social)** : Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Bruno BARBÉ en tant que délégué élu au CNAS.
- **Point divers :**
  - ⇒ **Collectif de soutien à BEYROUTH** : M le Maire a présenté au Conseil Municipal ce collectif auquel il a adhéré à titre personnel. Une proposition de subvention à ce collectif sera soumise au Conseil Municipal ultérieurement.
    - ⇒ **SIVOS de la Pointe du Diamant** : Les postes des six agents travaillant au scolaire et périscolaire vont être transférés au SIVOS de la Pointe du Diamant. Ce transfert devrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  - ⇒ **Machine à Pain** : Suite à la défection du boulanger depuis le 15 août 2020, le fournisseur de la machine à pain va tenter de recruter un boulanger qui pourrait reprendre l'approvisionnement.
- **Questions diverses:**
  - ◆ **M. LEBOUTEUX Alexis :**
    - **est il prévu un éclairage public rue du Platane ?** : Il n'est pas prévu d'éclairage public rue du Platane pour le moment.
    - **demande si la mairie avait acquis des masques lavables en plus de ceux fourni par le Département ?** : Monsieur le Maire répond que oui et informe qu'une distribution de ces masques aura lieu au cours de l'hiver.
    - **demande s'il est possible que les élus aient une adresse mail via le domaine de la commune ?** : Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car le domaine est complet
    - **informe le Conseil Municipal** que certains arbres de la commune gênent la visibilité de panneaux signalétiques.
  - ◆ **Mme DOMPS Claudine :**
    - **demande s'il est possible, durant le confinement, que la commission fleurissement puisse continuer à travailler pour la commune?** : Monsieur le Maire répond qu'il attend les précisions gouvernementales de ce soir. Il semblerait que cela soit possible via l'attestation de déplacement plus une attestation du Maire.
  - ◆ **Mme MARTIN Michèle:**
    - informe le Conseil Municipal que le 3 novembre une entreprise viendra effectuer le faucardage de la mare des Saules à Bretonville.



## La mairie vous informe

### Confinement, re-confinement ... ?

A l'heure où vous recevrez cet Écho, les dispositions gouvernementales et/ ou préfectorales évolueront peut-être encore.

#### Rappel :

Après avoir dû se déplacer avec une attestation et bientôt avec celle pour le « Couvre-Feu », le **port du masque** comme **la distanciation** et **les gestes barrières n'en restent pas moins obligatoires**.

**Il est souvent difficile de s'y retrouver quant au port du masque.**

Certains départements ou villes/communes imposent le port du masque en extérieur, à savoir :

- > Par arrêté Préfectoral : Tout le département d'Eure-et-Loir (Chartres, Auneau...),
- > Par arrêté Municipal : Les villes de Rambouillet, Versailles...
- > Par arrêté Préfectoral : dans le département des Yvelines sur :
  - les marchés,
  - aux abords des gares et des écoles
  - les vide-greniers, les brocantes lorsqu'ils seront de nouveau autorisés
- > et sur l'ensemble du territoire Français dans tous les édifices publics (Mairie, Postes...).

**Il est donc recommandé en cas de doute de consulter le site du Ministère de l'intérieur :**

<https://www.interieur.gouv.fr/>

pour obtenir les dernières dispositions et attestations de déplacements actualisées.

#### Conseils pratiques :

Les déplacements privés ont été limités à 1 km autour de son domicile puis élargit à 20km. Dès le 15 décembre nous pourrons nous déplacer dans toutes les régions. Mais attention, il sera institué un **couvre-feu de 20 h 00 à 6 h 00**. Pour se déplacer dans ce créneau horaire, **l'attestation « Couvre-Feu » sera obligatoire**.

Pendant cette période de re-confinement certains de vos commerçants et petits producteurs ont mis en place le « click & collect » afin de pouvoir effectuer des livraisons ou préparer vos commandes.

**Vous pouvez les contacter soit par téléphone, soit via leur site internet.** Ou encore via le site <https://fairemescourses.fr/>

#### Le Geste citoyen

Le geste citoyen consiste non seulement à se protéger et ainsi protéger les autres, mais il consiste aussi à

**NE PAS JETER SES MASQUES USAGES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

(exemple sur le parking Place du Prieuré...).

**Pensez à nos employés municipaux qui doivent les ramasser...**

#### Regroupements de personnes.

Nous rappelons que les regroupements de personnes restent interdits, la SALLE POLYVALENTE ne pourra être louée tant que les directives gouvernementales n'auront pas évolué.

#### ESSAYONS DE CONCILIER

**GESTES BARRIERES ET ESPRIT DE NOEL**

**NE FAITES PAS LE CADEAU**

**DE LA COVID 19 À VOS PROCHES,**

**PAS PLUS QU'AUX AUTRES D'AILLEURS !**



## La mairie vous informe



### Registre « Plan d'alerte et d'Urgence »

#### Accompagnement des personnes âgées, isolées ou en situation de grande précarité

Le maire est tenu d'instituer un **registre nominatif** des personnes âgées, isolées, des personnes handicapées ou en situation de grande précarité de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin, etc.)

La finalité **exclusive** de ce registre est de permettre **l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux** auprès d'elles **en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors de risques exceptionnels** (canicule, grand froid, pandémie etc.).

Le Maire doit :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité,
- Collecter les demandes d'inscription,
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif et le communiquer au préfet, à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Toute personne inscrite au registre peut demander à ne plus y figurer.

L'existence du droit d'accès, rectification et suppression des informations, est rappelé sur le formulaire.

L'inscription sur ce registre est **facultatif** mais il est **conseillé** aux personnes suivantes:

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...) quel que soit leur âge.

#### Une fois rempli, vous pourrez déposer le formulaire soit :

- En « main propre » au secrétariat de la mairie de Boinville
- Dans la boîte aux lettres de la mairie, sous enveloppe close.
- L'expédié par courrier à :  
Mairie de Boinville le Gaillard, 4 place du Prieuré 78660 Boinville le Gaillard
- L'envoyer par courriel à l'adresse mail : [mairie@boinville-le-gaillard.fr](mailto:mairie@boinville-le-gaillard.fr)

#### Vous trouverez joint à cet Écho le formulaire « FICHE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF »

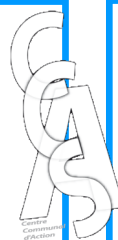
#### LE CCAS ET LES CHOCOLATS DE NOEL

Quand ils liront cet article **nos Anciens de Boinville** auront déjà goûté, pour les plus gourmets, voire englouti, pour les plus gourmands, **les chocolats** que les membres du **CCAS** ont choisis pour eux,

**un petit geste dans l'esprit de Noël bien malmené en cette fin d'année morose.**

Bien sûr ces douceurs ne remplacent pas vraiment le **repas traditionnel de fin d'année** auquel nos anciens étaient habitués mais la Covid faisant loi, il n'était pas possible de se réunir dans la salle polyvalente.

**Vivement le retour à la normale!**



#### ALLOCATION ENERGIE

Le **CCAS de Boinville le Gaillard** vous informe, que pour bénéficier de **l'allocation d'énergie pour la période de chauffe 2020/2021** vous devez remplir les conditions suivantes :

- Habiter Boinville le Gaillard ou ses hameaux,
- être âgé d'au moins 60 ans,
- être non imposable (avec justificatif, ligne indiquant le montant net de l'imposition à 0).

Les demandes sont à faire auprès du secrétariat de la mairie avant fin décembre.



LE PLAN VIGIPIRATE EST RELEVÉ AU NIVEAU  
URGENCE ATTENTAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE  
SOYEZ VIGILANT

## La mairie vous informe

### Plan VIGIPIRATE -

#### Niveau Urgence Attentat

Le Gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau **URGENCE ATTENTAT** sur l'ensemble du territoire depuis le 29 octobre 2020.

De ce fait et bien que des barrières ne soient pas installées aux abords de l'école et du centre de loisirs,

#### le parking de la mairie est interdit d'accès pour tous entre 7 h et 19 h

(périodes scolaires, garderie périscolaire et centre de loisirs).

Les barrières de sécurité n'ont pas été installées à ce niveau afin de faciliter le passage pour le bus scolaire du SIVOS.

**Vous pouvez cependant vous garer sur la place face à la mairie,  
ou dans les rues adjacentes.**

**Pour la sécurité de vos enfants  
nous comptons sur le civisme de chacun  
pour respecter cette interdiction !**

### Distributeur de pain « Le DISTRIB »

Certains d'entre vous étaient habitués à **acheter votre pain ou des viennoiseries**, au sortir de l'école /garderie, ou encore en dépannage le week-end, **au distributeur situé devant la mairie**.

Vous avez pu constater que celui-ci n'était **plus approvisionné depuis le mois d'août** et qu'il avait été **retiré en ce début décembre**.

#### Refaisons l'historique des machines à pain :

- En **février 2018** un prestataire proposait ce service aux Boinvillois (fourniture du distributeur et approvisionnement du pain), malheureusement il n'a pu poursuivre l'aventure.
- C'est en **juillet 2019** qu'une nouvelle machine s'implante. Le distributeur de pains et viennoiseries « Le Distrib » reprend l'emplacement en louant le distributeur à la boulangerie « Les Blés d'Or », à elle d'approvisionner en marchandises.
- Malheureusement, en **juin 2020**, la boulangerie informe la mairie qu'elle ne souhaite plus poursuivre l'approvisionnement en pains/viennoiseries, car non rentable pour elle. La mairie lui a alors proposé pour maintenir ce service aux Boinvillois que la location soit répartie à parts égales mairie-boulangerie. Cela n'a pas été retenu. **Pour information**, la location annuelle de la machine s'élève à près de 5000 € TTC. Somme conséquente si la vente est insuffisante.
- En **août 2020**, le distributeur n'a plus été alimenté en pains ou viennoiseries.
- C'est en **octobre 2020**, que la mairie ne pouvant prendre en charge la totalité du coût de la location, a repris contact avec « Le Distrib ». Le représentant de la société a proposé de rechercher un autre boulanger proche de Boinville (Auneau, Saint Arnoult en Yvelines....).
- En **décembre 2020**, aucun boulanger n'ayant donné suite, **la machine en accord avec la mairie a été définitivement supprimée**, mettant ainsi **fin à cette aventure mais surtout au service rendu aux Boinvillois**.



## La mairie vous informe



**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

En cette période de Covid, plusieurs Boinvillois se sont plaints de trop nombreuses coupures ou microcoupures sur notre commune, cela pouvant poser problème notamment aux personnes étant en « télétravail ».

La mairie a donc posé la question à Enedis, la réponse d'Enedis est la suivante :

« Le Sud Yvelines alimenté par endroits par du réseau aérien n'a pas été épargné par de violentes bourrasques de vent ces derniers mois. Généralement l'origine de la microcoupure reste à 90 % d'origine « naturelle » (vent, oiseaux, neige, branche d'arbre...) et le réseau lorsqu'il détecte quelque chose d'anormal va couper quelques milli secondes pour voir si l'incident nécessite une coupure plus longue.

Si vous avez plusieurs fois de suites une microcoupure, il faut vous attendre à avoir une véritable coupure car le système aura détecté un incident plus conséquent ».



## 11 novembre 2020

Le **11 novembre 2020**, le conseil municipal réduit en raison des règles sanitaires liées à la Covid 19, a participé au **devoir de mémoire** en rendant hommage aux poilus de la première guerre mondiale et plus particulièrement à ceux de notre village.



Après avoir rappelé les conditions de l'armistice du 11 novembre 1918, une jeune boinvilloise, avant que le drapeau national soit levé en leur honneur, a cité les noms des anciens combattants du village tombés pour la France, ainsi que ceux des soldats morts en opérations extérieures.



Notons que lors de cette terrible période, **notre village participait également à l'effort de guerre** pour soutenir l'ensemble des combattants à l'image de ce projet de délibération du 11 octobre 1914, écrit par l'adjoint au maire de l'époque (le Maire Abel MERCIER ayant été mobilisé), et retrouvé parmi les archives de la mairie.

11 novembre 1914  
 8 heures Matin  
 Présents : Shomou, Chausson, Jarsuivi, Guet  
 Marchand, Besson  
 Absent : Seroy épouse  
 Mobilisés : Mercier, Petit, Poirson  
 Marchand secrétaire  
 Le Conseil sur la proposition du président décide  
 qu'une somme de 100 fr sera mise à la disposition de  
 M. le Sous préfet pour l'achat et l'envoi sur le front  
 de vêtements d'hiver pour nos soldats. Cette  
 somme sera prise sur les dépenses empruntées  
 de l'exercice 1914  
 Proposé par Bourville de Gullard le onze octobre 1914  
 L'adjoint au Maire



## La mairie vous informe



**Un grand merci** à tous les bricoleurs pour les efforts fournis à rendre nos rues bien plus agréables aux regards.

Cela participe à la qualité du cadre de vie de notre village.

**Merci également** à celles et ceux qui, profitant de leur kilomètre de sortie quotidienne, ont ramassé les déchets égarés aux abords des rues et des champs.

**Ainsi nous rappelons à toutes les personnes désireuses de faire des travaux qu'il n'est ni convenable, ni autorisé, d'entreposer des encombrants sur la voie publique.**

Ces **derniers doivent être stockés dans l'enceinte de votre propriété** en attendant d'être évacués, soit par vos **propres moyens** en déchèterie, soit par le service des encombrants du **SICTOM Région de Rambouillet**.

### Dépôt en déchèterie.

⇒ **Pour les particuliers.** Il vous faut obtenir votre pass d'accès **SITREVA** à la déchèterie de Saint Arnoult en Yvelines, notre déchèterie de rattachement communal.

**Ce pass est gratuit.** Ainsi que le dépôt des déchets dans la limite de 2m<sup>3</sup> par semaine.

Son obtention se fait par Internet, par courrier ou sur place, **sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.** Renseignements sur <http://www.sitreva.fr/decheteries/conditions-dacces/obtenir-ma-carte-dacces.html>

Pour les actuels détenteurs de la carte, lors de votre prochain passage en déchèterie, votre carte d'accès sera échangée contre le nouveau Pass'déchèterie.

⇒ **Pour les professionnels,** la demande de pass se fait sur Internet

**Pour plus d'informations :** Déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines  
Route d'Ablis (départementale 988)  
78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES  
Tél : 01 30 41 41 33

[www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries/decheterie-de-saint-arnoult](http://www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries/decheterie-de-saint-arnoult)

⇒ **Ouvertures et horaires :**

<b>LUNDI</b>	9h - 12h45 / 14h - 17h45	
<b>JEUDI</b>		
<b>VENDREDI</b>		
<b>SAMEDI</b>		
<b>DIMANCHE</b>	9h - 12h45	FERMÉ
<b>MARDI; MERCREDI; JOURS FERIES</b>		FERMÉ

⇒ **Service de retrait d'encombrants**

Pour un **service d'enlèvement** (dans la limite de 2m<sup>3</sup> pour les encombrants et 1m<sup>3</sup> pour les DEEE (déchets électriques et électroniques),

**RDV par téléphone** avec le **SICTOM**  
**au numéro vert** (gratuit) **08 00 49 50 61**  
**prévoir un mois de délais.**

Les encombrants devront être **déposés devant votre domicile**, proprement, **seulement la veille au soir du passage.** [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)

## PASS' DECHETERIE





## DECORATIONS DE NOEL



*La mairie vous informe*



**Ce Noël 2020 à Boinville** se distinguera par une plus grande discrétion quant aux décorations.

En effet les équipes communales ne pouvant, **pour des raisons sanitaires**, se réunir pour les préparer et les installer partout dans le village, il a été décidé de **concentrer les efforts** sur les lieux les plus fréquentés par les enfants et leurs parents c'est-à-dire **autour de l'école, le centre de loisirs et la mairie** là où **deux grands sapins** les accueilleront.



**Nous invitons chacun des habitants de Boinville,**

qui le peut, à prendre le relai et **à illuminer et décorer façades et jardins** pour le plus grand plaisir de tous.



**Un seul mot d'ordre  
ENGUILLANDER votre maison !!!**



## AMÉNAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL DE LOISIRS ENTRE BOINVILLE ET BRETONVILLE

La **commission fleurissement** y est en charge de **divers aménagements** que la plupart d'entre vous ont déjà pu constater en passant. Nous avons d'abord **planté une haie d'arbustes variés, florifères** et, pour certains, **odorants autour de l'aire de jeux des enfants.**

**Deux bancs sont prévus pour les accompagnants.**

**Une butte de terre**, qui sera **végétalisée et agrémentée de treilles**, **sépare le terrain de jeux des enfants de celui des adultes** à savoir: **un terrain de pétanque de grandes dimensions** (10 m sur 15 m).

**Celui-ci sera opérationnel au printemps.**



Le fait que le terrain de pétanque soit entouré sur deux côtés par des **buttes surmontées de haies** **protège les enfants** d'une part et **abrite les joueurs du vent** d'autre part.

Nous appliquons, dans la mesure de nos moyens, la politique actuelle **d'encouragement de la végétalisation et de l'arborisation des espaces verts dans la commune.**

Un **grand chêne rouge** vient d'être planté qui sera bientôt rejoint par **des bosquets d'arbres et d'arbustes** entre le verger et le terrain de boules.



## Retraités de la CNRACL

(Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)

Élisez vos représentants au conseil d'administration





**La mairie vous informe**

## LA MARE AUX SAULES S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ



Une grande opération de faucardage a été réalisée les 3, 4 et 5 novembre 2020; En effet **la mare était dangereusement envahie par les roseaux et autres massettes**, ce qui était le **signe d'une mort annoncée**.

Si rien n'avait été fait, la mare aurait disparu, étouffée par les plantes comme ce fut le cas pour bon nombre de mares en Beauce.

**Notre mare est un atout pour le village** d'un point de vue écologique avec tout son écosystème mais aussi d'un point de vue esthétique, pédagogique et touristique.



Nous avons donc fait appel à l'entreprise **Terraqua Normandie** spécialiste dans le domaine de l'entretien de plans d'eau de toutes tailles qui, avec une **faucardeuse amphibie**, a pendant **trois jours coupé et arraché** les plantes envahissantes **sans endommager le fond de la mare**.



Les roseaux arrachés ou coupés ont été déposés sur la rive de la mare.

### RÉSULTAT

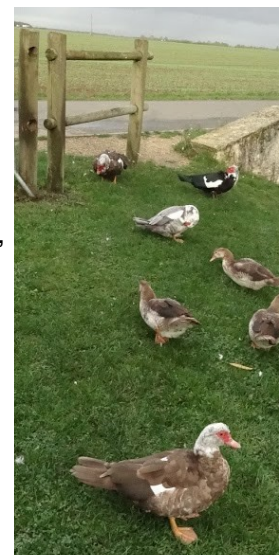
**la mare a retrouvé sa superficie et son aspect initial.**



Une partie végétalisée a été volontairement préservée afin d'y abriter les espèces animales de cet écosystème : poules d'eau, grenouilles, crapauds, insectes... sans oublier nos résidents permanents, les canards.

Les abords de la mare seront nettoyés et aménagés ultérieurement afin de laisser le temps aux diverses espèces délogées de regagner leurs habitats.

C'est pour cela qu'un arrêté municipal en interdit provisoirement l'accès.



**La mare pourra ainsi redevenir un lieu de pêche : avis aux amateurs !**

## Les connaissez vous ? LES MAIRES DE BOINVILLE de la Révolution Française à nos jours.

Ils et elles ont fait ce que notre village est encore aujourd'hui. **Retrouvez-les dans le tableau de la page suivante.**

La **commission communication recherche** pour un prochain article dans un Écho Boinvillois, **des portraits, photos, de nos Maires, instituteurs, et autres Boinvillois** et aussi **des cartes postales anciennes de notre village**. Nous souhaitons également **retracer l'origine des noms de nos rues**.

Vous avez ces informations, vous souhaitez faire connaître ce qu'était notre village avant, vous avez des anecdotes, transmettez-les ou faite une copie de vos informations à la Mairie, qui fera suivre à la commission communication

**Merci pour votre aide**

La mairie vous informe



LES MAIRES DE BOINVILLE (suite...)

- Sources :
- Votés de l'état civil NMD et TD - Archives départementales des Yvelines <https://archives.yvelines.fr/>
  - Actes de l'état civil NMD et TD - Archives départementales de l'Eure et Loir <https://www.archives36.fr/>
  - Recensement de la population de Boinville le Gaillard départementales <https://www.essonne.fr/culture-loisirs-tourisme/archives-departementales/>
  - Registres d'état civil NMD - Archives départementales de Boinville le Gaillard <https://genanet.org/>
  - Consultables à la Mairie de Boinville Le Gaillard



Les premières élections font l'objet d'un décret datant du 14 décembre 1789. Les premiers Maires sont élus en février 1790. Ils portent le nom d'Officier Public.

Enfin, la loi du 5 avril 1884 crée le cadre juridique que nous connaissons encore aujourd'hui. Les conseils municipaux sont élus au suffrage universel. Les conseillers municipaux élisent à leur tour, parmi eux, un maire et des adjoints.

Les mandatures ont lieu :

- tous les 2 ans de 1790 jusqu'en 1830
- puis tous les 5 ans de 1831 à 1855
- et tous les 4 ans de 1855 à 1884
- enfin tous les 6 ans de 1884 à nos jours, une mandature échappe à cette durée (2001-2007). Elle a été prolongée d'un an (2008) à cause de la trop grande proximité, en 2007, avec les élections présidentielle et législatives, dont certains redoutaient qu'elle ne crée une « cacophonie électorale ». Les élections municipales suivantes en France se sont donc tenues en mars 2008.

1789-1792	1792-1794	1794-1796	1796-1797-1798	1800-1801-1802	1802-1804	1804-1806	1806-1808	1808-1810
Jean Baptiste PELLETIER (-/-/-/-)	Louis THIROUIN (11/12/1754 17/05/1820)	Jean Baptiste PELLETIER (-/-/-/-)	Gratien VERRIER (-/-/-/-)	Jean Baptiste PELLETIER (-/-/-/-)	Jean LEGENDRE (-/-/-/-)	Michel MARCHON (28/02/1754 18/08/1806)	Charles François GRESLAND (10/11/1782 4/11/1832)	Jacques François THIROUIN (26/03/1773 22/04/1851)
1810-1812	1812-1814	1814-1816	1816-1818	1818-1820	1822-1824	1824-1826	1826-1828	1828-1830
Jacques François THIROUIN (26/03/1773 22/04/1851)								
1830-1834-1836	1836-1840-1842	1842-1848	1848-1852	1852-1855	1855-1858-1860	1860-1865	1865-1870	1870-1871
Jacques François THIROUIN (26/03/1773 22/04/1851)	Louis LETOUC (16/10/1769 30/03/1840)	Louis Jules THIROUIN (08/12/1812 25/09/1860)	LE COQ Baron d'HERVEY Marquis de Saint Denis (30/10/1780 04/06/1858)	Pierre Martin Alexandre (30/10/1780 04/06/1858)	Augustin Rustique RIVARD (26/10/1812 24/06/1896)			
1874-1878	1878-1881-1884	1884-1888	1888-1892	1892-1896	1896-1900	1900-1904	1904-1908	1908-1909-1912
Augustin Rustique RIVARD (26/10/1812 24/06/1896)	Marie Jean Léon LE COQ Baron d'HERVEY Marquis de Saint Denis (6/05/1823 02/11/1892)				Saint-Arge SAUVRES (15/09/1917)			
1919-1922-1925 [1]	1925-1929	1929-1935	1935-1945 [2]	1945 [2] -1947 [3]	1947-1953	1953-1959	1959-1965	1965-1971
Gustave Louis MERCIER (05/02/1879 06/01/1974)	Abel Léopold MERCIER (05/02/1879 06/01/1974)	Abel Léopold MERCIER (05/02/1879 06/01/1974)	Léonce, Laurent, Alexandre POISSON (13/07/1917 21/01/2008)	Bernard MERCIER (02/03/1920 15/07/2013)	André Joseph POISSON (13/07/1917 21/01/2008)			
1977-1983	1983-1989	1989-1995	1995-1997-2001	2001-2008 [5]	2008-2014	2014-2020	2020-2026	
Jean FILOU (4/07/2006)	Elisabeth POISSON (Contemporain [6])	Gérald GENS (Contemporain [6])	Marie Christine CARASSO (Contemporain [6])	Jean Louis FLORES (Contemporain [6]) En 2020 mandature en cours				

Recherches et consultation réalisées en 2020, pour la Mairie de Boinville le Gaillard, par Alchère MARTIN (BOINVILLE), à 2020 adjointe au Maire de 2020 à 2026.

[1] Pendant la Première Guerre mondiale, le processus électoral est suspendu. Les dernières élections municipales avant le conflit avaient eu lieu en 1912. Les suivantes ne seront organisées qu'en 1919. La mobilisation des élus provoque des vides parfois importants dans les corps municipaux des petites communes. source: <https://www.cairn.info/revue-parlements-2013-2-page-67.htm#>

[2] Les élections municipales se déroulent les 29 avril et 13 mai 1945. Ce sont les premières élections depuis la libération de la France et les premières où les femmes peuvent voter.

[3] Les élections municipales se déroulent les 19 et 26 octobre 1947, six ans, selon l'article L. 227 du code électoral. Le mandat des maires élus en 2001 a été prolongé d'un an à cause de la trop grande proximité, en 2007, avec les élections présidentielle et législatives, dont certains redoutaient qu'elle ne crée une « cacophonie électorale ». Les élections municipales suivantes en France se sont donc tenues en mars 2008.

[4] Contemporain : les dates de naissance ne peuvent être inscrites sans accord préalable de l'intéressé(e)

[5] Contemporain [6]

[6] Contemporain [6]

Vous souhaitez recevoir le tableau des « Les MAIRES de Boinville de 1789 à nos jours » en plus grand format (papier A3) ou via votre boîte mail, vous pouvez en faire la demande auprès de la mairie qui transmettra à la commission communication.



## La mairie vous informe



### Déploiement de la Fibre optique à Boinville,

Malgré l'épidémie de la COVID 19, l'avancement des travaux pour le déploiement de la fibre se poursuit.

**Le département maintient que toute notre commune devrait être raccordée 1er semestre 2021.**

C'est dans cette perspective que vous avez pu apercevoir semaine 49 des « **hommes en jaune** » tirant du câble. Ils déployaient effectivement la fibre, tout au moins les grandes lignes.

**Il faudra encore être patient pour obtenir la FFT devant votre maison.**

Vous pouvez d'ores et déjà visualiser l'avancée du déploiement sur : <https://www.yvelinesfibre.fr/#/>

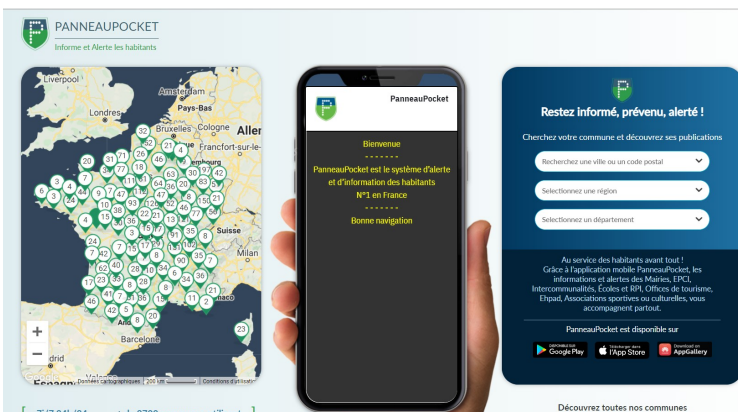
Et tester votre éligibilité (lorsque la liaison sera établie) via le lien suivant :

<https://www.yvelinesfibre.fr/#/test-eligibilite>

## PANNEAU POCKET



Vous connaissez maintenant bien l'application **Panneau Pocket**, peut être l'avez-vous déjà téléchargée sur votre smartphone ou votre tablette.



Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de télécharger l'application, **Panneau Pocket** a développé l'application **pour tous les ordinateurs**

Cela permettra de toucher un plus grand nombre d'utilisateurs, et pour Boinville le Gaillard plus d'administrés, et ainsi de **vous informer ou de vous alerter** par ce biais.

**Pour l'utilisation sur ordinateurs :**

Vous devez dans la barre de recherche de votre navigateur taper : [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com) **n'insérez pas de www. avant l'adresse du site.**

Une fois la page ouverte saisissez le nom de la commune que vous souhaitez suivre.

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU



Après un avis défavorable en février 2020 des services de l'État sur le projet de modification simplifiée du PLU, la mairie a procédé aux corrections, comme demandé.

**De ce fait la procédure a été relancée en octobre dernier.**

Vous avez peut être constaté les **affiches informant de la mise à disposition au public du 23/11 au 23/12/2020** de ces modifications.

**Malheureusement cette mise à disposition doit encore une fois être reportée,**

suite à une demande des services de l'état pour **une nouvelle correction** à apporter au dossier. La procédure doit être reprise, consultation des personnes associées, mise à disposition au public...

**En principe**, et sans nouvelle modification, la **mise à disposition au public** devrait avoir lieu en **février et mars 2021**.

**Vous en serez informé via un nouvel affichage sur les panneaux municipaux**

## La mairie vous informe



### MESSAGE DE L'AMICALE DES POMPIERS D'ABLIS



« La possibilité de **distribution physique des calendriers de Sapeurs-pompiers est officiellement suspendue depuis le 31 octobre dernier**, sur décision du directeur départemental. Il s'agit d'une décision importante, nécessitée et **justifiée par les contextes sanitaire et sécuritaire actuels**.

Néanmoins, sur la base de la double menace que représentent les contextes sanitaire et sécuritaire, et sur celle du levier conséquent que représenterait une posture pour toutes les **amicales de sapeurs-pompiers du SDIS78**, il a été conclu à la **nécessité d'abandonner toute hypothèse de distribution physique du calendrier 2021 par démarchage en porte-à-porte, quelle que soit l'évolution à venir du contexte, compte-tenu du cumul des risques sanitaires et sécuritaire**.

Pour pallier ce désagrément, **l'amicale du centre de secours d'Ablis** élabore un démarchage écrit sous la forme d'un flyer personnalisé aux couleurs de l'amicale, distribué dans toutes les boîtes aux lettres de votre commune, indiquant 3 modes de contribution distincts pour soutenir l'amicale (qr code, facebook ou envoi d'un chèque). A réception de la contribution, l'amicale adressera le calendrier à l'adresse correspondante, par voie postale durant la période de confinement ou par une distribution physique, effectuée en tenue civile, dans la boîte aux lettres concernée. »



La Mission locale intercommunale de Rambouillet accompagne **gratuitement** les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans du territoire Sud Yvelines dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Suite à l'annonce de ce nouveau confinement, la Mission Locale se mobilise pour maintenir son activité. Elle reste ouverte et maintient des rendez-vous en présentiel pour les personnes qui le souhaitent, dans le respect des mesures de sécurité renforcée, mais également à distance par Visio ou téléphone.

Vous pouvez les contacter au 01.34.83.34.12.

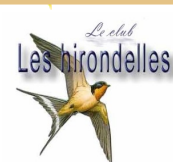
Des permanences existent sur Ablis les 1<sup>er</sup> et 3<sup>eme</sup> mardis du mois de 9h15 à 12h00.

Suivez toutes les actualités :

- sur leur site internet à l'adresse <https://rambouillet-mlidf.org>
- sur Facebook: @missionlocaleintercommunalederambouillet
- sur Instagram: @misionlocalederambouillet



### Du côté des associations...



Les Échos Boinvillois se suivent et toujours rien à l'horizon pour les associations de Boinville qui sont toujours et encore en «Standby» crise sanitaire de la COVID 19 oblige.



Seule la Bibliothèque arrive par le biais du système du « Phone & Collect » à vous faire partager et aimer les livres (voir page suivante..)



## Du côté des associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE



## QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ? ...

### DES LIVRES *nouvellement achetés*

Jusqu'en janvier 2021, la bibliothèque de Boinville fonctionnera sur le principe du « **phone & collect** » <sup>[1]</sup> c'est à dire « je téléphone et je viens chercher mes livres » - **en toute sécurité** : une seule personne à la fois avec masque, désinfection des mains et distanciation respectée.

**La bibliothécaire se charge aussi de porter et rechercher les livres auprès des lecteurs ne pouvant se déplacer.**

**Rentrée littéraire oblige, une nouvelle série de livres neufs et récents a été achetée. Voici les titres dont vous pouvez profiter :**

### > Catégorie Romans

**Histoire du fils** de Marie Hélène LAFON qui vient de se voir attribuer le **Prix Renaudot**. Une fresque familiale sur trois générations entre Figeac, Aurillac et Paris, un récit magnifique comme les paysages traversés.



**Nature Humaine** de Serge JONCOUR : une radiographie sensible de la France paysanne, un regard incisif sur notre société.

**Comme un empire dans un empire** d'Alice ZENITER trois ans après **l'Art de perdre** (déjà dans nos rayons) l'écrivaine photographie au plus près la France chaotique de 2020 ; Un portrait romanesque mais incisif et lucide.



**La vie mensongère des adultes** d'Elena FERRANTE. Après le succès de **l'Amie prodigieuse** (livre et série) elle revient avec un roman d'apprentissage d'une adolescente napolitaine dont la personnalité se forme auprès de rencontres décisives.

**C'est arrivé la nuit** de Marc LEVY premier tome d'une série intitulée « 9 » qui raconte la façon dont la révolution digitale a interféré avec nos démocraties et comment elle a entraîné un basculement des forces politiques. Un roman à cent à l'heure qui se dévore comme une excellente série.



**Nickel Boys** de Colson WHITEHEAD récompensé par le **Prix Pulitzer** pour la deuxième fois. Dans ce puissant roman l'auteur d'**Underground Railroad** (aussi dans nos rayons) tire de l'oubli des centaines d'enfants martyrs de l'Amérique ségrégationniste.

### > Catégorie romans policiers / thrillers

**La Vallée** de Bernard MINIER un polar dur, dense, complexe avec le duo d'enquêteurs formé 10 ans avant dans **Glacé** le premier coup de maître de Bernard Minier.



[1] **Contact**

« **Phone & Collect** » :

La bibliothécaire Claudine **DOMPS**

Téléphone: 01 30 59 12 71

## Du côté des associations...



### LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE (suite...)

#### > Catégorie romans policiers / thrillers (suite)



**Fermé pour l'hiver** de Jon LIER HORST prix du meilleur polar scandinave, une mécanique qui ne vous lâche pas jusqu'à la toute dernière page

**Il était 2 fois** de Frank THILLIEZ : on lui a enlevé sa fille et 12 ans de sa vie. Thilliez joue avec nos nerfs, nous fait perdre la notion du temps et c'est pour cela qu'on le lit !



**Les enfants du secret** de Marina CARRÈRE D'ENCAUSSE un polar où l'enfance tourmentée rejoint un épisode peu connu de notre histoire : le drame des enfants de la Creuse.

**Soleil Noir** de Giacometti RAVENNE tome 3 de la **Relique du chaos**. Personnages de fiction et figures historiques (Himmler, Churchill, Staline) cohabitent dans la quête des Swastikas



## Le SIVOS en état de crise sanitaire de la COVID 19



Créé le 31 août 2016, le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la Pointe du Diamant**, assure la gestion scolaire et périscolaire entre les communes d'**Allainville aux Bois**, de **Boinville le Gaillard**, d'**Orsonville** et de **Paray Douaiville**.

Ce syndicat est désormais parfaitement identifié par l'ensemble des acteurs politiques et administratifs quant à sa zone de compétence, à l'image des plaques qui ont été posées dernièrement sur l'ensemble des bâtiments scolaires de Boinville et Allainville, et des stickers apposés sur le bus scolaire.





## *Le SIVOS en état de crise sanitaire de la COVID 19 (suite)...*

L'interaction entre les communes, le bureau gestionnaire, dont le président est **Jean Louis FLORES** maire de notre commune, le corps enseignant et ses équipes, le directeur de l'ALSH et les animateurs, les familles des enfants scolarisés et bien entendu l'ensemble des élèves traduit un mode de gestion et de fonctionnement qui repose sur la **confiance mutuelle et l'entraide de chacun**.

**Cela s'est particulièrement vérifié** lorsque le directeur de l'école élémentaire de Boinville, nous a informé le **11 novembre 2020, Jour de Commémoration**, avoir été atteint par la Covid 19 dans les jours précédents.

Un **réel élan de solidarité s'est mis en marche** pour permettre à notre directeur de s'isoler dans de bonnes conditions, mais également pour **maintenir l'enseignement de vos enfants dans les conditions définies par le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale**.

Ainsi, **tout les acteurs du SIVOS**, que ce soit son président **Jean Louis FLORES** maire de Boinville, **Anne CABRI** maire d'Orsonville et Conseillère Régionale, **les élus du SIVOS**, **les personnels enseignants**, **le directeur de l'ALSH et la secrétaire de mairie de Boinville** ont saisi **dans l'urgence** toutes les instances administratives et sanitaires, que ce soit **Hélène GERONIMI** Sous-Préfète de Rambouillet, **l'ARS** ou **l'Inspecteur d'Académie**, pour obtenir toutes les garanties de sécurité nécessaires.

Dans ces conditions, **dès le jeudi 12 novembre, trois enseignants remplaçants** ont été dépêchés afin d'assurer l'enseignement ce jour-là. A partir du **vendredi 13 novembre** un remplaçant et les deux enseignants habituels ont assuré les cours.

**L'ensemble des familles ont été informées de la situation** dès le **11 novembre** via l'application **Panneau Pocket**, et par une information distribuée le **12 novembre** à l'entrée de l'école.

**Nous tenons, ici, à les remercier pour leur compréhension et leur solidarité face à la situation.**

Celle-ci n'a toutefois pas empêché les enfants de l'école élémentaire de participer activement à la **fabrication de sacs à tarte** qui ont été **mis en vente au bénéfice de l'école** et dont le succès a été total.



## *Centre de Loisirs*

**Durant le confinement** le centre de loisirs a ouvert ses portes de façon habituelle aussi bien **les matins et soirs que les mercredis**. Les enfants ont pu participer à de nombreuses activités. Vous pouvez le voir avec le **planning des mercredis du mois de Novembre** (en page suivante).

**En décembre**, le planning prévisionnel (en page suivante) des mercredis du mois, vous fait découvrir quelques activités qui attendent vos enfants. Activités qui seront complétées par la **fabrication de décorations de Noël pour les sapins de la commune**, principalement celui devant la garderie centre de loisirs.

**Pour information : Le centre sera ouvert la semaine de Noël** les inscriptions sont en cours, renseignez-vous pour savoir s'il reste des places au : **09 81 93 11 42**.

**Suivez nous** sur Facebook **Centre de loisirs de Boinville**, vous y trouverez des photos de nos nombreuses activités.



Centre de Loisirs (suite...)



MERCREDIS NOVEMBRE 2020

	Mercredi 04	Mercredi 11	Mercredi 18	Mercredi 25
<b>Matin</b>	Fabrication de Kart en carton  Jeux extérieurs ou intérieurs	FERIE	Pâtisserie 	<b>Journée expérimentale</b> Fabrication de peinture gonflante Fabrication de pate à modeler Fabrication de Slime 
<b>Midi</b>	Chou rouge rémoulade Manchons de poulet rôtis Courgettes et coquillettes Bio Bûche au lait mélange Crème dessert vanille	<b>ARMISTICE</b>  14 11 18	Rillettes de thon Sauté et quenelle de veau Petits pois aux oignons Mimolette Fruits frais Bio	Concombres vinaigrette Aiguillette de hoki aux céréales Haricots plats Emmental Purée de pomme Bio
<b>Après midi</b>	Sieste Course de Kart Jeux de société	FERIE 	Sieste Jeux de l'oie Géant 	Sieste Utilisation des fabrications de la matinée 

MERCREDIS DECEMBRE 2020

	Mercredi 02	Mercredi 09	Mercredi 16
<b>Matin</b>	 « <b>Journée de la protection des oiseaux</b> » Fabrication de boule de graines. Fabrication d'une mangeoire à oiseaux en palettes.	Matinée sportive 	 Fabrication de cartes de Noël et/ou de Nouvel an  BONNE 2021
<b>Midi</b>	Betteraves vinaigrette Haché au veau sauce moutarde Pommes de terre rissolées Fromage frais à tartiner Fruits frais Bio	<b>Repas alsacien</b> Salade verte et croûtons Choucroute Fromage Bio Moelleux myrtille / jus de raisin	Mousse de foie et cornichon Paupiette au veau sauce chasseur Beignet de chou fleur Velouté aux fruits mixés Fruit frais Bio
<b>Après midi</b>	Sieste Fabrication de maison à oiseau en décoration. Fabrication de boule de graines.	Sieste Jeux libres 	Sieste Vidéo Goûter festif  Joyeuses Fêtes de Noël

## Infos diverses



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Depuis octobre 2020, cette aide de l'État a été renforcée pour devenir accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur habitation ou qu'ils la mettent en location.



### Petit rappel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'État propose une aide financière pour réaliser des travaux de rénovation énergétique. Initialement envisagée sous forme de prime de transition énergétique pour les foyers les plus modestes et versée par l'agence nationale de l'habitat (Anah), le gouvernement a décidé de faire évoluer ce dispositif en 2021, en le rendant accessible à tous les propriétaires. Elle est désormais versée à la fin de certains types de travaux réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE).

### Comment procéder pour en bénéficier

**L'aide est calculée en fonction de 2 éléments :**

vos revenus et le gain écologique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

**Le montant de la prime est fixé en fonction de votre profil et du type de travaux réalisés.**

4 profils ont été déterminés en fonction des ressources du foyer fiscal :

'**MaPrimeRénov' Bleu**, '**MaPrimeRénov' Jaune**, '**MaPrimeRénov' Violet**, '**MaPrimeRénov' Rose** ;

'**MaPrimeRénov'** est cumulable avec des aides locales, des certificats d'économie d'énergie, l'éco-prêt à taux zéro pour financer le montant restant dû et la TVA réduite (5,5 %) sur les travaux d'économie d'énergie.

Plafonds de ressources en Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

**Retrouver plus d'informations** (se renseigner, faire votre demande, être conseillé...) vous pouvez consulter le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

#### Contacts utiles

- ⇒ Pour le suivi d'une demande de MaPrimeRénov', contactez l'Anah au 0806 70 38 03 (Service gratuit + prix d'un appel)
- ⇒ Pour connaître toutes les aides pour la rénovation énergétique d'un logement, joindre un [conseiller rénovation Faire](#) au 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel), ou contacter les [espaces conseils](#) en région

## Projet TORNADO

Dans le cadre des 34 plans de reconquête industrielle voulue par le président de la République le 12 septembre 2013, Rambouillet Territoires a opté pour la réalisation d'un projet de déploiement de voiture dite autonome circulant sans intervention humaine.

**Ce projet**, appelé **TORNADO** a débuté en septembre 2017 par une phase de recherche qui a duré 36 mois au cours desquels plusieurs expérimentations ont été réalisées :

- **septembre 2018**: Essais d'un véhicule autonome sur route fermée
- **juin 2019** : Essais d'une navette autonome sur le parking du centre commercial Carrefour
- **septembre 2019** : Essais d'un véhicule autonome sur route ouverte :
- **du 29 octobre au 5 novembre 2020** : Essais des navettes et véhicules autonomes en zone péri-urbaine et rurale :

Ce projet de recherche qui s'achève, vise à identifier les technologies et infrastructures de communication nécessaires au déploiement de services de mobilité autonome en zone rurale et périurbaine, à travers deux cas d'usage :

- **Un service en véhicule partagé (Renault ZOE) à la demande**, en rabattement direct entre la gare rurale de Gazeran et le parc d'activités Bel Air.
- L'autre, en navette avec une logique de **desserte de points d'arrêt au sein de la ZA Bel Air**.

Le **projet TORNADO** a permis de mieux comprendre les pratiques de mobilité des habitants et d'appréhender leur perception des véhicules autonomes en mesurant leur adhésion à de potentiels futurs services de transports autonomes respectueux de l'environnement.

**Gageons que cette expérimentation, dont les différentes phases sont détaillées sur le site de Rambouillet Territoires** ([www.rt78.fr/mobilite/vehicules-autonomes](http://www.rt78.fr/mobilite/vehicules-autonomes)), permettent rapidement le développement d'un tel service à la population.

**RAMBOUILLET  
TERRITOIRES**   
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**GROUPE RENAULT**

**RAMBOUILLET  
TERRITOIRES**   
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Transport à la Demande

En attendant TORNADO ....

**En étroite collaboration avec Rambouillet Territoires et la société Transdev**, exploitante du réseau, ce projet a été élaboré par **Île-de-France Mobilités**. Il vient compléter l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes.

La création de ce service de **Transport à la Demande** (TàD) se développe sur notre secteur.

Il permet depuis **notre zone** (appelée zone sud) de se déplacer d'un arrêt existant vers l'un des 3 points d'intérêt suivants :

- La gare de Dourdan
- L'hôpital de Dourdan
- Ablis

Et inversement depuis l'un de ces 3 points d'intérêt vers un point d'arrêt de la zone.

Il fonctionne **du mardi au vendredi: de 9h15 à 15h35,**

ainsi que: **le samedi: de 9h15 à 18h50.**

**Le service est accessible exclusivement sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités :**

- ◆ Depuis l'application : **TàD Île-de-France Mobilités**
- ◆ Le site Internet dédié : **<https://tad.idfmobilites.fr/rambouillet/>**
- ◆ par téléphone : **09 70 80 96 63** (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)



La solution idéale pour apporter des réponses sur-mesure aux habitants en complémentarité des lignes régulières et **pour le même tarif.**

**30 minutes avant votre départ:** vous recevrez une alerte sur votre téléphone pour vous rappeler votre prise en charge (point d'arrêt, heure, véhicule...)

**5 minutes avant :** Présentez-vous à votre arrêt



## Infos diverses

### Partage d'expérience d'un Boinvillois aux Urgences de l'Hôpital de Rambouillet :

« C'est bien indépendamment de ma volonté qu'une nuit d'octobre dernier les services de secours m'ont conduit aux urgences de l'hôpital de Rambouillet. Très rapidement pris en mains dès mon arrivée (aux environs de minuit) : Analyses, e.c.g, électrocardiogramme), radios.

**Tout s'est passé très vite.**

**Efficacité, professionnalisme et gentillesse.**

Je suis ressorti vers 3 h du matin.... Avec le bon diagnostic

**Encore un très grand merci à toute**

**l'Équipe des Urgentistes. Ils ont été super réactifs.**

**Surtout dans cette période difficile, pour nous mais encore plus pour eux, Covid 19 oblige. »**

### Faisons face tous ensemble à la deuxième vague de la pandémie !

L'accélération de la contagion

est très vive. 50 000 personnes sont infectées avec des centaines de décès par jour. La situation est très grave, elle est pire qu'en mars 2020 car « l'hôpital est moins solide » comme le dénonçait le professeur Grimaldi et toutes les régions sont concernées ! Nous voulons en premier lieu adresser, à nouveau, aux soignants en général, aux personnels hospitaliers, tout notre soutien, toute notre solidarité. Ils sont en première ligne dans des conditions très difficiles. Nous voulons leur dire notre engagement total pour que notre hôpital ait les moyens humains, financiers et matériels de ses missions.

La vérité, c'est que malgré le « Ségur de la santé » et quelques avancées bien insuffisantes, dans les hôpitaux, les fermetures de lits ont continué, les embauches nécessaires n'ont pas été réalisées, bref la logique désastreuse des économies, du stock zéro n'a pas été inversée... Pour preuve, le parlement examine en ce moment, la loi sur le financement de la sécurité sociale. Pour l'instant la majorité gouvernementale a voté une économie de 800 millions d'euros sur la santé, hors mesures du Ségur ! C'est inadmissible !

Le respect du confinement, des gestes barrière sont indispensables. En attendant un vaccin dans les mois qui viennent, c'est la seule solution efficace pour ralentir la propagation du virus. Dans le monde du travail, la priorité doit être donnée à la protection des salariés, à la généralisation du télétravail là où cela est possible. A l'hôpital, tous les moyens, « quoiqu'il en coûte », doivent être engagés pour pouvoir prendre en charge les personnes qui doivent être hospitalisées quel que soit leur âge. Les besoins sont énormes, les moyens financiers, matériels et humains doivent suivre impérativement.

Dans beaucoup d'EHPAD, des dizaines de résidents sont contaminés et beaucoup d'entre eux qui en auraient besoin, ne peuvent être hospitalisés ! Le responsable de l'association nationale des médecins coordinateurs en EHPAD y décrit une situation dramatique ! C'est insupportable ! Comme dans le département, dans notre hôpital à Rambouillet, la situation est très tendue, les équipes se mobilisent autant qu'elles le peuvent.

**OFFRE D'EMPLOI**



Nous recrutons pour notre Service assainissement, un **agent à temps complet Électromécanicien d'exploitation**. Le poste

est à pourvoir **immédiatement**.

**Personne à contacter : Madame Marie-Aude de MOLLIENS tel:01.30.88.07.53 mail: ma.de-molliens@seasy78.fr**

### Les EHPAD des Yvelines recrutent en urgence

Du 13/11/2020 au 20/12/2020

POSTES A POURVOIR DANS LES YVELINES

41 offres proposées

Candidatures du 13/11/20 au 16/12/20

En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé IDF, Pôle emploi organise un salon en ligne dédié aux besoins en recrutements des EHPAD des Yvelines.

Plus de 220 postes à pourvoir dans les métiers :

- INFIRMIER DIPLOME D'ETAT
- AIDE SOIGNANT
- AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS

Vous recherchez un emploi sur un de ces métiers ? rejoignez le salon en ligne en candidatant afin de rencontrer les établissements recruteurs du territoire.

<https://salonenligne.pole-emploi.fr/candidat/voirtouslessalons>

**Rédacteur en chef :** Jean Louis FLORÈS

**Rédacteurs / concepteurs :** Michèle MARTIN, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Marc GILLOT, Katia VACHEROT, William BELTOISE, Maria GONÇALVES, Alexis LEBOUTEUX.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard,  
ne pas jeter sur la voie publique

### Artisans et commerçants

Vous êtes artisan mais aussi commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de l'Écho Boinvillois et le site [www.boinville-le-gaillard.fr](http://www.boinville-le-gaillard.fr).

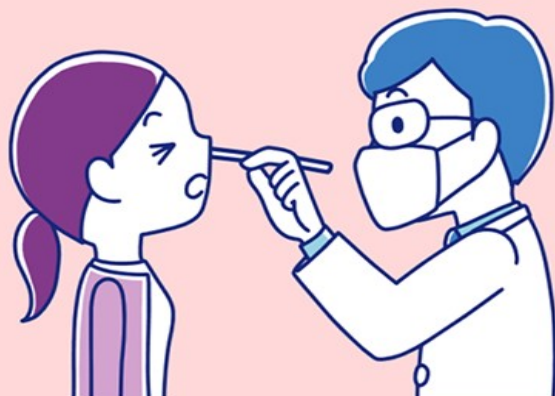
**Vote société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.**

**Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé** soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Seule formalité,** faire parvenir à la Mairie, votre annonce en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.



## Pour faire face à la pandémie



Rambouillet Territoires organise, en partenariat avec la Région Île-de-France et la commune du Perray-en-Yvelines,

**une campagne de dépistage de la COVID-19.**

Cette campagne est ouverte à tous : personnes avec ou sans ordonnance, symptomatiques ou asymptomatiques.

**Le dépistage se déroule :  
de 9h à 13h et de 14h à 17h.  
Il est gratuit et sans rendez-vous.**

Les dépistages sont effectués dans une unité mobile (*tiny-house*) aménagée spécifiquement pour dispenser les tests.

### Le « Tiny - House » sera présent :

- **Lundi 14 décembre 2020 à Allainville-aux-Bois** Parking de la Mairie, 4 rue Michel Chartier, 78660 Allainville-aux-Bois
- **Mardi 15 décembre 2020 à Hermeray** Parking de l'école et de la Mairie, 4 rue de la Mairie, hameau de Béchereau, 78125 Hermeray
- **Judi 17 décembre 2020 à Bonnelles** Parking des écoles, rue de la Fontaine Saint-Symphorien, 78830 Bonnelles
- **Vendredi 18 décembre 2020 à Gazeran** Parking de la salle des fêtes (en face de la Mairie), rue de la Mairie, 78125 Gazeran
- **Lundi 21 décembre 2020 aux Essarts-le-Roi** Place du Marché, 78690 Les Essarts-le-Roi
- **Mardi 22 décembre 2020 à Saint-Arnoult-en-Yvelines** Place du Champs de Foire, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
- **Judi 24 décembre 2020 à Prunay-en-Yvelines** Place du Moulin, 78660 Prunay-en-Yvelines
- **Lundi 28 décembre 2020 à Orcemont** Parking de la Mairie, 1 rue de la Mairie, 78125 Orcemont
- **Mardi 29 décembre 2020 à Sainte-Mesme** Place Auguste Maquet, rue Charles Legaigneur, 78730 Sainte-Mesme
- **Lundi 4 janvier 2021 à Sonchamp** Place de la Mairie, 42 rue André Thome, 78120 Sonchamp
- **Mardi 5 janvier 2021 à Poigny-la-Forêt** Salle des fêtes, 11 route de Rambouillet, 78125 Poigny-la-Forêt





## Du côté des associations...

### BOINVILLE JEUNESSE

#### Petit bilan de l'année 2019/2020 :



Le défilé d'Halloween 2019 fut un succès.

Nos jeunes nous ont montré leurs **superbes déguisements** et récolté des **kilos de bonbons**.



Ils se sont aussi **émerveillés devant le joli spectacle de Noël de la Comedia Del Ablys** accompagné de la **sélection de livres de Mme Domsps**.

Mais le temps ne nous a pas permis de fêter musicalement le **Carnaval** dans les rues de Boinville. Les enfants semblent tout de même avoir apprécié de danser et jouer en savourant un bon goûter.

Et puis, **cette fichue COVID est arrivée** et nous avons dû **annuler chasse aux œufs et fête de l'école**.



**La Kermesse** est toujours un **moment de joie et de réunion avant le départ des « grands »**.

Alors, pour marquer malgré tout ce passage des grandes sections et des CM2 vers une nouvelle étape, **Boinville Jeunesse** a offert à chacun d'entre eux un petit cadeau. **Cette fête** étant aussi **l'occasion de lever des fonds pour aider l'école et l'ALSH**, nous avons tout de même décidé de faire un **don de 500 € à l'école élémentaire et de 200 €, sous la forme de jeux d'extérieur, à l'ALSH**.

Par ailleurs, **la vente de chocolats de Pâques** ayant été très **appréciée l'année dernière**, nous avons **renouvelé l'opération pour Noël**, ce qui semble avoir satisfait les petits gourmands comme les grands.



Nous espérons aussi vous **proposer prochainement une vente de pommes de terre de notre producteur local, Denis Savouré, qui a eu un franc succès l'année dernière**.



**La collecte de papier** ayant été fortement **impactée par le confinement, le bilan fut mitigé**. Nous ne sommes **pas parvenus à atteindre les 4 tonnes requises**, mais nous y étions presque ! Heureusement, l'entreprise n'a pas pénalisé l'association.

**Merci à chacun pour sa contribution !**

**Boinville Jeunesse envisage divers projets pour l'année 2020/2021**. Nous espérons qu'ils pourront se réaliser.

Quoi qu'il en soit, nous avons d'ores et déjà pu **offrir une surprise de Noël à l'ensemble de nos écoliers du public du SIVOS** qui, nous l'espérons, leur auront donné le sourire.

En attendant de pouvoir vous revoir rapidement, enfants comme parents, vous pouvez **nous contacter par mail**, pour toute envie ou idée à l'adresse [boinvillejeunesse@gmail.com](mailto:boinvillejeunesse@gmail.com).

**Nous vous souhaitons à tous  
un joyeux Noël  
et de réconfortantes fêtes de  
fin d'année ... si, si !!!**

